



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 JUIN 2025

Conseillers

Elus :

16

Sous la Présidence de Mme Mireille MOSSER, Maire

Conseillers

en fonction :

16

Conseillers

Présents :

12

**ETAIENT PRÉSENTS :**

MOSSER Mireille, Maire

JEHL Pascal - SCHMIDT Isabelle - UHL Christophe, adjoints.

Nathalie BALLAND - Lucien CASPAR – Muriel DE SOUSA - Elisabeth EHRHART -  
LUTHRINGER Sandra - Eric KOPP – Ludovic VINCENT - Jean-Marc STEYDLI

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Christiane FASS donne procuration à Mireille MOSSER

M. Arnaud MATHIEU donne procuration à Christophe UHL

M. Arnaud KLEIN donne procuration à Muriel DE SOUSA

M. Claude HEINRICH donne procuration à Pascal JEHL

**3. PERSONNEL**

**3.1 CREATION D'UN POSTE SAISONNIER : ACCROISSEMENT  
TEMPORAIRE**

La commune souhaite embaucher un saisonnier pour permettre au service technique de retravailler l'atelier dans sa gestion du quotidien.

Suite à la délibération du 11/02/2025, il est reproposé de créer un emploi en CDD à temps complet un mois renouvelable 1 fois sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **REFUSE** la création d'un poste saisonnier pour accroissement temporaire d'activité.

**2 VOIX POUR ET 12 VOIX CONTRE** (Pascal JEHL, Claude HEINRICH, Christophe UHL, Eric KOPP, Muriel DE SOUSA, Arnaud KLEIN, Elisabeth EHRHART, Isabelle SCHMIDT, Jean-Marc STEYDLI, Sandra LUTHRINGER, Ludovic VINCENT et Lucien CASPAR) et **DEUX ABSTENTIONS**

#### **4. DOMAINE ET PATRIMOINE**

##### **4.1 CESSIION DE BAIL**

Madame La Maire explique que Madame MOSSER Brigitte souhaite reprendre les terres exploitées (1721.65 ares) par sa mère, Madame Elisabeth FRANTZ dans le cadre d'une cession de bail.

Madame Mireille MOSSER informe le conseil qu'une demande d'autorisation d'exploiter, signer par la DDT ( Direction Départementale des Territoire ) a été transmise.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE**

- **VALIDE** la demande de cession de bail au profit de Madame Brigitte MOSSER
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le bail

#### **5. FINANCES**

##### **5.1 AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE HILSENHEIM ET RECUPERATION DES FRAIS**

Suite à la délibération du 11 février 2025, du 25 mars et du 27 mai dernier, le conseil municipal avait demandé un écrit de M. Pfliegersdoerffer, Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim stipulant que 15 places seront enlevées si un loyer est demandé. Puis un écrit afin de corriger l'erreur qui s'est glissé dans le courrier, puisqu'il est indiqué la capacité du périscolaire et non de l'ALSH.

Le conseil municipal a décidé de demander à la Communauté de Communes de Marckolsheim une location pour la salle de motricité à 150€ / mois (selon les dates d'utilisation) + les frais d'électricité et de gaz (qui sont déjà en place) en concluant un avenant à la convention financière de mise à disposition de locaux pour prendre en compte cette modification. La Commune prend en charge les frais de fonctionnement non individualisables des bâtiments scolaires.

Il est précisé que le nettoyage courant de la salle de motricité, pendant les douze semaines d'occupation de l'ALSH est effectué par l'équipe d'animation du périscolaire.

Un prorata de ces charges, calculé en fonction de la surface de la salle de motricité par rapport à la surface des bâtiments scolaires, est réalisé afin d'individualiser celles afférentes à la salle de motricité.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER,**

- **DECIDE DE VALIDER** l'avenant à la convention financière de mise à disposition des locaux pour l'accueil périscolaire de Hilsenheim et la récupération des frais.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer l'avenant.
- **NE DEMANDE PAS** de loyer de 150€.

**14 VOIX POUR et DEUX ABSTENTIONS**

#### **6. DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**

##### **6.1 DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre du droit de préemption, la commune est prioritaire pour acquérir les biens ci-dessous avant d'être proposé aux acquéreurs potentiels.

Madame la Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les transactions suivantes :

| <i><b>ANCIEN<br/>PROPRIETAIRE</b></i> | <i><b>SITUATION<br/>DU BIEN</b></i> | <i><b>CONTENANCE</b></i> | <i><b>NOUVEL<br/>ACQUEREUR</b></i> | <i><b>PRIX EN €</b></i> |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| ROOS Marie Louise                     | 17 rue Rivoli                       | 7a 52 ca                 | RISCH<br>Morgane                   | 248 000                 |

## **7. TRAVAUX RUE EBERSMUNSTER : RETOUR REUNION PUBLIQUE ET RETOUR FINANCIER**

Madame Mireille MOSSER informe le conseil municipal que la réunion publique s'est bien passée. Les concitoyens ont pris acte du projet et ont été informés que durant l'été, il y aura des tests. Des marquages seront mis en place. Les avis étaient partagés concernant les parkings.

Un échange a eu lieu avec la société Gedimat afin d'entendre les besoins de l'entreprise quant au stationnement. Un travail de réflexion sera fait par L'entreprise et des échanges en découleront puisque, les parkings en face de Gedimat, seront remplacés par une piste cyclable. Madame Mireille MOSSER informe le conseil que depuis plusieurs années, et faisant suite à l'étude de sécurité, le bureau d'étude, Madame la Maire et la CEA avaient déjà pris contact avec Gedimat pour travailler le sujet. Cette suppression de parkings concerne les salariés et les clients.

### **1) Choix du coordinateur SPS**

Monsieur Pascal JEHL présente l'analyse des offres pour la mission de CSPS (coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé). Trois entreprises ont répondu à l'offre de CSPS :

APAVE à Vendenheim pour un montant de 4 395.60 € HT, CSPS Reiningue à Reiningue pour un montant de 2 934 € HT et ALPES CONTROLE à Colmar pour un montant de 5 625 € HT.

Le CSPS REININGUE est le moins disant pour un montant de 2 984.00 € HT pour les 3 tranches et de 1 128€ HT soit 1 536 € TTC pour la tranche ferme.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le choix du coordinateur SPS, CSPS Reiningue pour un montant de 2 984.00 € HT pour les 3 tranches et de 1 128€ HT soit 1 536 € TTC pour la tranche ferme.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **2) Validation des critères d'attribution pour pouvoir lancer les appels d'offres, en ce qui concerne la rue d'Ebersmunster**

Afin de pouvoir lancer les appels d'offres, il y a lieu de valider les critères ci-joints :

**Concernant les critères d'attribution :**

- **Prix 60%**
- **Mémoire technique 40%**

**Rendu des offres : 04/08/2025 à 16h00**

**Attribution : 14/08/2025**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERER, A L'UNANIMITE**

- **VALIDE** les critères d'attribution pour lancer l'appel d'offres de la rue d'Ebersmunster soit
- **Prix 60%**
- **Mémoire technique 40%**
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.